

Annexe 1^{re}**Formulaire de demande d'autorisation d'utilisation de vélos cargo avec remorque d'une largeur de plus d'un mètre**

SPW Mobilité et Infrastructures
 Direction de la Réglementation de la
 Sécurité routière et du Contrôle routier

Boulevard du Nord, 8 – 5000 Namur
 Tél : 0032 (0)81 77 24 00 – Mail :
velocargo.mobilite@spw.wallonie.be

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE VELOS CARGO AVEC REMORQUE D'UNE LARGEUR DE PLUS D'UN METRE
 (en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du ... (date) relatif à l'utilisation de vélos cargo avec remorque d'une largeur de plus d'un mètre dans le cadre de projets-pilotes)

A. Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise :

N° d'entreprise :

Siège social :

Rue et numéro :
 Code postal :
 Localité :
 Pays :

Personne de contact :

Nom :
 Prénom :
 Compétence :
 Email :
 Tél :

B. Caractéristiques des vélos cargo avec remorque d'une largeur de plus d'un mètre

Indiquer le nombre de vélos cargo par caractéristiques

Caractéristiques des bicyclettes :

Poids :

Puissance :

Vitesse maximale avec assistance :

Caractéristiques des remorques :

Longueur :

Largeur :

Poids :

Système de freinage :

C. Type de marchandises transportées

Quelle quantité, annuelle, en tonnes et en nombre de palettes (le cas échéant), comptez-vous transporter par vélos cargo ?

Quelle est la nature des marchandises transportées ? Veuillez décrire leurs éventuelles caractéristiques particulières.

D. Quelles sont les mesures prises afin d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation, la sécurité des autres usagers et d'empêcher tout dégât à la voie publique, aux équipements et aux ouvrages qui y sont établis ?

E. Quelles sont les mesures prises pour remettre la voirie dans son pristin état s'il y a perte du chargement ?

F. Quelles sont les mesures prises afin d'assurer le respect des prescriptions du Code de la route en matière de dimensions, masses et signalisation ?

G. Quels sont les itinéraires que vont emprunter les vélos cargo ? Quelles seront les communes traversées ?

Le demandeur déclare la demande sincère et exacte.

Il s'engage à respecter les prescriptions de sécurité au niveau du poids, de l'emballage des marchandises et de l'arrimage ;

Il joint à la demande d'autorisation :

1° la preuve qu'il est couvert en assurance responsabilité civile 2° la déclaration sur l'honneur par laquelle il atteste avoir sensibilisé ses coursiers, quel que soit leur statut, à l'importance du respect des règles de la sécurité routière.

L'entreprise veille au respect du Code de la route.

Date :

Signature de l'entreprise demanderesse (+nom/prénom et fonction) :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux vélos cargo avec remorque d'une largeur de plus d'un mètre dans le cadre de projets- pilotes.

Namur, le 16 décembre 2021.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,
E. DI RUPO

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative,
en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,

V. DE BUE